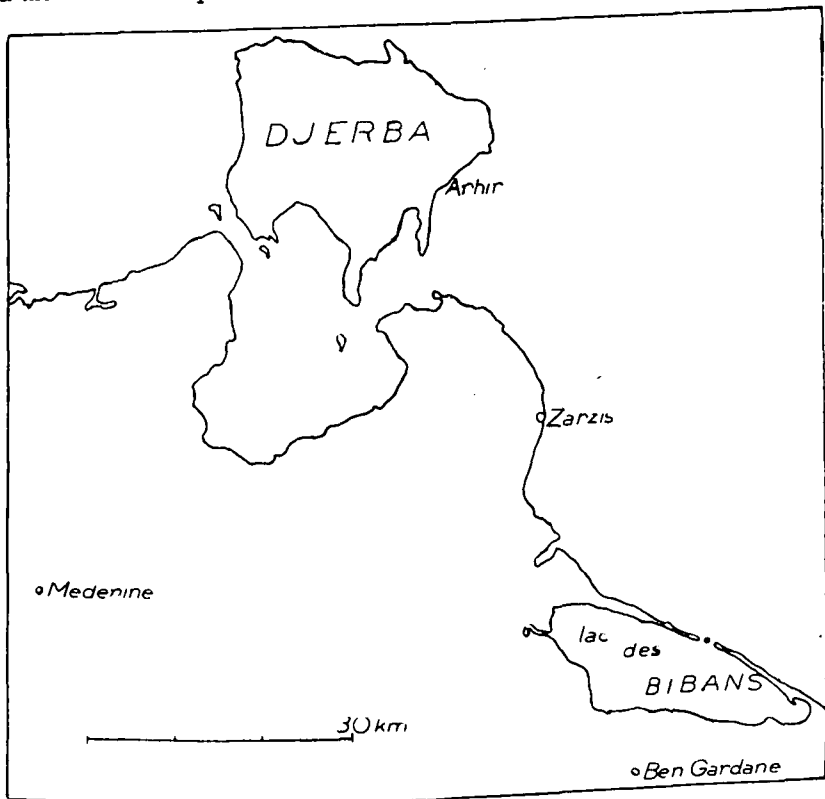


# LA PÊCHERIE DES BIBANS

Non loin de la frontière tripolitaine, isolés sur un îlot, au contact de la Méditerranée et de la Bahiret el Biban (1) se dressent les restes d'un fortin évoquant les civilisations passées, quelques bâtiments



Emplacement du lac des Bibans

européens, des gourbis aux aspects originaux. Sur la Bahiret glissent des barques à voiles blanches ou colorées prisonnières en apparence, à l'intérieur de barrages grillagés qui semblent leur interdire

(1) « la petite mer des portes ». Sans doute le lac Zuchis de Strabon.

l'accès du large. C'est la pêcherie des Bibans qui, fait probablement unique en Tunisie, fait vivre exclusivement tout un village de pêcheurs. La recherche des hôtes argentés du lac est en effet l'unique ressource en ce lieu perdu.

Le site de la pêcherie rencontrait des conditions favorables. Elle disposait d'une vaste lagune de 300 km<sup>2</sup>, séparée de la mer par deux étroites langues rocheuses et ne communiquant avec elle que par des passes séparant des îlots. Une seule d'entre elles, plus importante, est parcourue par un fort courant de marée. Il semble que le lac ait été utilisé comme centre de pêche depuis fort longtemps. Strabon parlait déjà des ateliers de salaisons de Zuchis et de ses teintureries de pourpre. Que cette Zuchis ait été sur l'emplacement même du fortin arabe de Bordj el Biban ou sur celui des ruines de Bou Gournine, il n'en reste pas moins que la pêche devait être pratiquée à l'époque.

Beaucoup plus tard en 1888, Servonnet signalait la présence sur l'îlot de huttes servant d'abris aux pêcheurs la nuit ou en cas de mauvais temps. Il ne parle nullement d'une colonie de pêcheurs ayant avec eux femmes et enfants comme c'est le cas actuellement. En tous cas, il existait là des pêcheries indigènes puisque nous retrouvons dans les clauses de la première amodiation, en 1896, l'obligation pour l'amodiateur de racheter celles-ci.

L'organisation professionnelle et commerciale sous sa forme actuelle est fixée par la convention du 1<sup>er</sup> décembre 1945, établie entre la Direction des Travaux Publics, au nom du Gouvernement Tunisien, et M. Pisani agissant au nom de la Société des Pêcheries Tunisiennes (2).

## I. — LA PECHERIE, ORGANISME PROFESSIONNEL

L'exploitation se fait en co-régie intéressée avec l'Etat, chacun des partenaires s'efforçant de contribuer dans la mesure de ses moyens à la bonne marche de l'organisation. L'Etat laisse gratuitement l'usage des constructions et installations fixes lui appartenant, la société prêtant son matériel flottant, son matériel de pêche (lignes, filets), ses installations démontables (piquets, palissades, grillages, djerids) moyennant une taxe annuelle de location et prenant à sa charge les frais d'entretien des installations et d'exploitation du matériel.

La pêche est autorisée en mer dans le cadre de la réglementation générale. Dans le lac elle est permise au moyen d'installations fixes, de lignes, filets. Toutefois, le seul filet traînant autorisé est l'épervier qui ne risque guère de dépeupler les fonds.

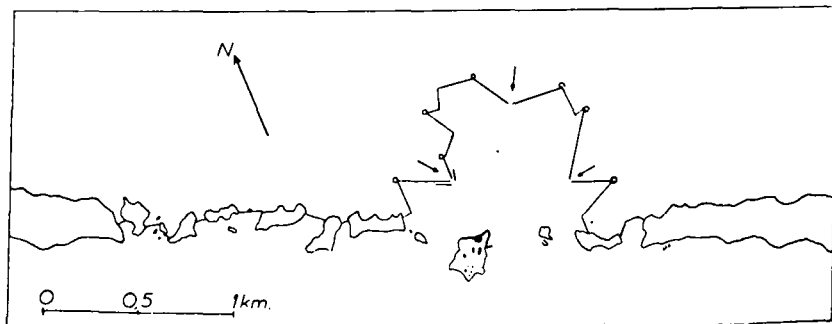
Afin de protéger l'empoisonnement des Bibans et l'exploitation, aucune autorisation de pêcherie fixe en dehors de celle de l'entreprise ne peut être accordée au voisinage des embouchures du lac (3).

(2) Une nouvelle convention doit paraître incessamment et modifier celle de 1945.

(3) Arrêté Direction des Travaux Publics, 19 mai 1952.

L'installation majeure est représentée par des bordigues installées extérieurement au lac, vers le large. Etendu sur 3.600 mètres de long, le barrage est constitué de panneaux de grillage métallique. De loin en loin s'alignent sur ce barrage, sept groupes de chambres de capture, également en grillage (trente-trois chambres en tout).

Trois passes permettent les allées et venues des bateaux et le passage des poissons. Des chemins de djerids jalonnent ces passes canalisant en quelque sorte les courants à l'entrée et à la sortie. Passant de la mer dans le lac des Bibans, le poisson s'y trouve prison-



Plan sommaire de la pêcherie. Les bordigues et digues en traits.  
Les 7 chambres de capture sont marquées par de petits cercles,  
les 3 passes par des flèches

nier. S'il tente d'en sortir il rencontre partout devant lui l'obstacle des chambres de capture.

Régulièrement, chaque jour, une équipe de pêcheurs procède à la levée des bordigues. Loups argentés, mullets, ombrines dorées, dentés, sars, saupes à la livrée rayée de jaune s'entassent dans la barque des pêcheurs et sur tout ce frétillement d'écaillés onduleux de longues anguilles cuivrées. Parfois quelques petits requins (chiens de mer du parler local atteignent jusqu'à 50 kg.) attirés par le poisson s'introduisent dans les bordigues où ils sèment la terreur. Il faut alors toute l'habileté des pêcheurs pour les en extirper avec les faibles moyens dont ils disposent, et nous avons vu un de ces gros animaux, d'une trentaine de kilogrammes, capturé avec un simple lasso de fil de fer.

Le poisson recueilli est amené à l'apportement de la pêcherie où il est déchargé, trié, pesé, mis sous glace et en chambre froide.

Outre la pêche dans les bordigues, l'exploitation du lac se fait en barques, soit à la ligne traînante appâtée avec de petits poissons, soit aux filets que l'on pose le soir et qui sont levés le matin. Le produit de ces pêches s'ajoute à celui des bordigues.

### La production des Bibans

La production se trouve sous la dépendance de facteurs plus ou moins favorables. Le manque d'eau, les distances, la nécessité d'avoir des moyens de conservation et de transport ne favorisent pas



Vue aérienne des bordigues, prise de la mer

(Photo Bellair)



Vue aérienne de l'îlot. Au premier plan la passe nord et une chambre de capture

(Photo Bellair)

l'entreprise. L'éloignement a toujours été le plus gros handicap. Une comparaison des chiffres de production avec ceux du lac de Tunis (Nord et Sud) cependant plus petit (5.000 ha contre 30.000 ha) mais situé tout près d'un gros marché de consommation est suffisamment éloquente (4).

De 1904 à 1913 :

Tunis produit en moyenne 206.666 kg. de poissons par an.

Les Bibans fournissent alors 76.596 kg. de poissons par an.

La situation reste sensiblement la même pendant la décade suivante.

De 1914 à 1923 (période englobant la première guerre mondiale) :

Tunis : 187.131 kg. par an.

Bibans (5) : 73.066 kg. par an.

La production des Bibans reste donc faible pendant ces vingt premières années. Ce n'est qu'à partir de 1923 qu'elle s'accroît, les transports deviennent plus rapides, la population augmente en Tunisie et avec elle la consommation du poisson. Les Bibans pêchent davantage.

De 1924 à 1933 :

Tunis produit annuellement 358.857 kg. de poissons.

Les Bibans produisent 192.741 kg., près de la moitié de la production de Tunis, ce qui marque un très gros progrès.

La seconde guerre mondiale apporte malheureusement, une nouvelle perturbation dans la production. Alors que Tunis évolue assez peu, la pêche est moins fructueuse aux Bibans.

De 1934 à 1943 :

Tunis : 338.583 kg. par an.

Les Bibans : 146.915 kg. par an, recul dû en partie aux conditions difficiles créées par la guerre.

La pêcherie maintiendra sa production jusqu'en 1953 alors que Tunis s'effondre.

De 1944 à 1953 :

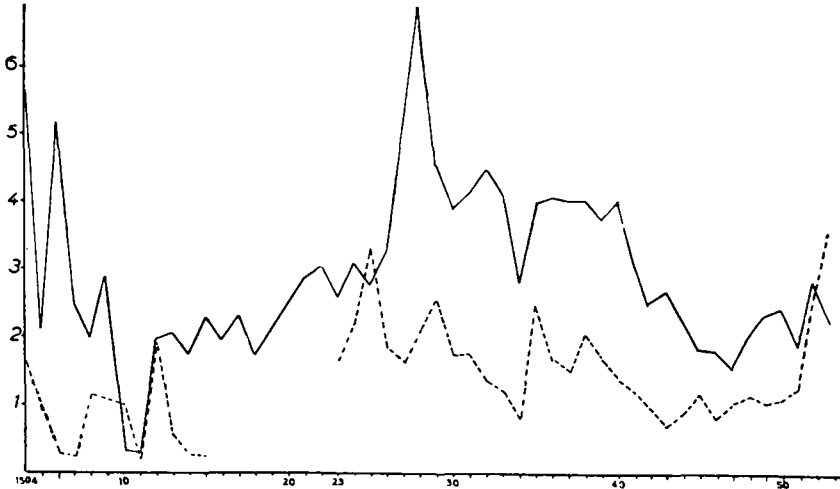
Tunis : 208.962 kg.

Les Bibans : 144.419 kg.

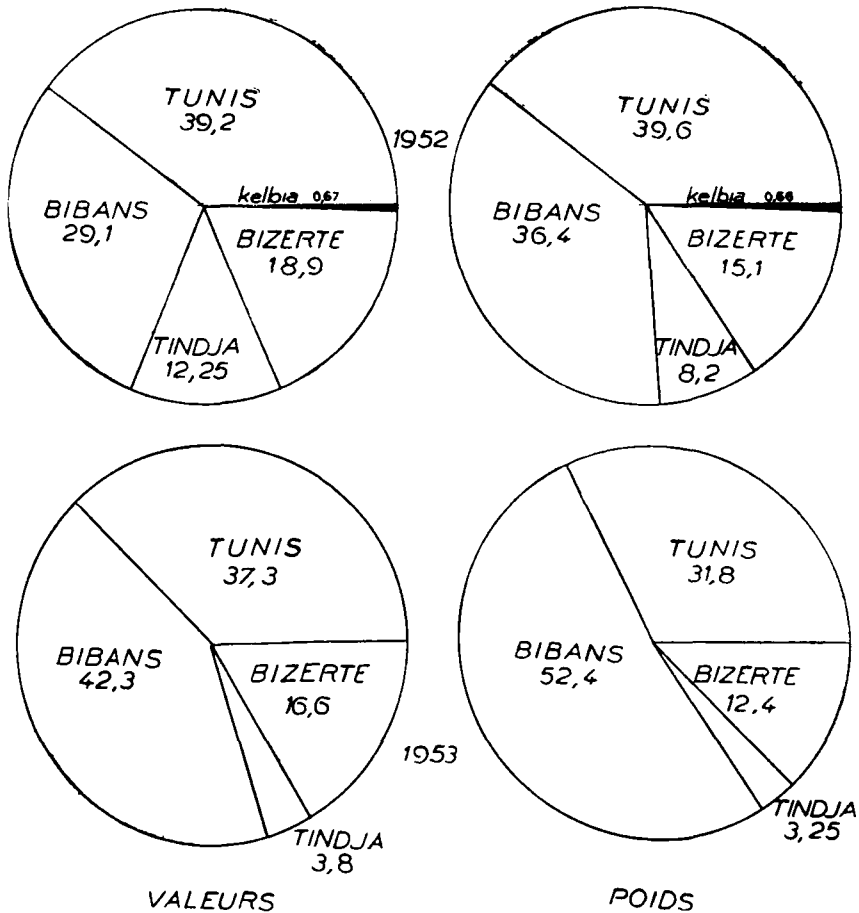
Les Bibans tendent de plus en plus, pendant cette période, à se placer immédiatement après Tunis dans la production des lacs et à

(4) Les procédés de pêche sur les deux lacs sont sensiblement les mêmes (bordigues et pêche en barques).

(5) le chiffre des Bibans permet difficilement une comparaison, la pêche ayant été supprimée de 1916 à 1922 inclus sans doute du fait de la guerre faisant peser plus lourdement sur la production l'éloignement des grandes villes, enfin l'impossibilité à se procurer aisément le matériel nécessaire à la pêcherie.



Statistique des années 1904 à 1953. En ordonnées la production en centaines de tonnes. En abscisses les années. En traits la production des lacs de Tunis. En pointillé, celle des Bibans



La production des pêcheries tunisiennes en 1952 et 1953. A gauche en valeurs, à droite en poids. Les chiffres représentent les pourcentages.

prendre parfois (en 1953) le premier rang. Ils produisent alors, à eux seuls, plus de la moitié de la production totale des lacs, en poids, laissant loin derrière le lac de Tunis.

1953 : Production totale des lacs .....	677.838 kg.
Tunis .....	216.101 kg.
Bibans .....	355.528 kg.

Même s'il s'agit d'une année exceptionnellement bonne pour la pêche, un examen des statistiques annuelles révèle de gros progrès depuis 1951, l'exploitation étant probablement plus poussée.

La production de 1953 constituait en poids le 1/32<sup>e</sup> du total des pêches de Tunisie (6) à l'exclusion des éponges, ce qui, pour une petite exploitation, n'est pas négligeable.

La valeur du poisson des Bibans ne s'accroît pas aussi vite que la production. Les sars, les saupes, les bigerans, poissons d'assez faible prix, abondent et constituent une grosse partie de la pêche, alors que le lac de Tunis est riche en espèces recherchées comme le loup, la d'aurade ou le mullet. Lorsque le poisson des Bibans est pratiquement à égalité, en poids, avec celui de Tunis, sa valeur reste cependant très inférieure.

1952 : Tunis	: 279.655 kg. valant 51.045.006 fr.
Bibans	: 256.370 kg. valant 37.971.270 fr.

Tunis représente alors en valeur 39,2% de la pêche des lacs, les Bibans 29,1% seulement.

En 1953, les Bibans fournissent 52,4% de la production des lacs, en poids, ils n'atteignent en valeur que 42,3% (7) soulignant la différence de qualité des espèces avec les lacs de Tunis ou de Bizerte, qui la même année représentaient 31,8% en poids pour Tunis, mais 37,3% en valeur, 12,4% en poids pour Bizerte, 16,6% en valeur.

L'espoir d'un développement plus important de la pêcherie porte donc beaucoup plus sur le volume des pêches que sur la valeur des poissons, il est alors conditionné par le problème des transports et des moyens de conservation qui ne doivent pas grever trop lourdement les prix de revient. La fabrication de glace à partir de l'eau de mer pourrait être une heureuse innovation pour les Bibans.

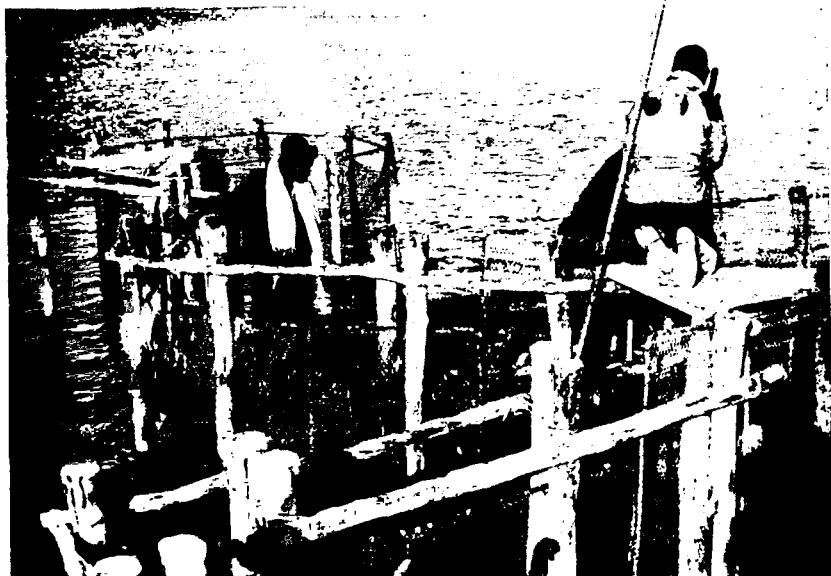
### Le personnel de la pêcherie

Soixante-douze hommes sont employés à la pêcherie où ils vivent avec leurs familles. Leur statut diffère quelque peu suivant leurs occupations. Le personnel doit comprendre statutairement 75% de

(6) 11.395.686 kgs sans les éponges.

(7) Tunis 1953 : 216.101 kgs valant 48.497.247 Fr.  
 Bibans 1953 : 355.528 kgs valant 54.819.664 Fr.  
 Bizerte 1953 : 84.040 kgs valant 21.529.150 Fr.

sujets tunisiens ou français. En fait, ils sont tous Tunisiens sauf quatre Français. Ceux travaillant dans les bordigues sont payés à la journée et reçoivent des primes en cas de travail supplémentaire ; ils ont les jours de repos légaux ; ils vont généralement, comme les autres pêcheurs, passer leurs congés dans leur île natale de Djerba. Les pêcheurs à la ligne et filet payés eux aussi à la journée ont, pour les encourager, un pourcentage à la pêche et touchent des gratifications en fin d'année.



Relève des chambres de capture

(Photo Bellair)

Ceux qui ne pêchent pas effectuent les travaux nécessaires à la

vie de la pêcherie car, dans ce petit monde isolé en mer, on fabrique le plus possible ce dont on a besoin et la pêcherie se double ainsi d'un atelier où sont construits les panneaux des bordigues, où sont réparés les filets. Un chantier se charge de la construction et de l'entretien des barques de l'exploitation.

## II. — LA PECHERIE, ORGANISME COMMERCIAL

Organisme commercial, la pêcherie achète et vend du poisson.

Le poisson provenant des Bibans n'est pas entièrement pêché par elle. Il existe, en effet, aux Bibans des pêcheurs ne travaillant pas pour la société mais lui revendant leurs captures. Enfin, des pêcheurs de Zarzis pêchant dans le lac où la pêche est libre, ou bien encore



des Kerkenniens travaillant en mer sur leurs pêcheries cèdent le produit de leur pêche à la société.

Il est évident que les pêcheurs habitant le village trouvent un avantage en écoulant sur place le produit de leur travail. Le fait peut paraître plus paradoxal pour les pêcheurs de Zarzis (8) qui ont un marché de consommation à leur portée et pour les Kerkenniens apportant le produit de leurs pêcheries. A dire vrai, ces pêcheurs ont un avantage sérieux à ce mode de vente. Aux Bibans, ils sont toujours sûrs d'écouler leur pêche, si minime soit-elle, aucun pêcheur ne se voit refuser le poisson en bon état. D'autre part, ils vendent à des tarifs élevés, la pêcherie paie convenablement, ils évitent ainsi les intermédiaires plus ou moins scrupuleux qui souvent les spolient du fruit de leur travail.

Pour chaque apport, le pêcheur reçoit un bon indiquant la somme à percevoir et tous les quinze jours ces bons sont payés en numéraire.

L'ensemble de la production est transporté sous glace, par une pinasse à moteur à Marsa-Ksiba. Le poisson y est stocké en chambre froide, en attendant le départ du camion qui l'emportera vers le Nord. Sfax demande surtout les petits poissons (spars, partaclets), Tunis préfère les belles pièces. Au retour de Marsa Ksira la pinasse rapporte la glace nécessaire à la pêcherie, venant de Sfax ou de Tunis, et le ravitaillement indispensable à la petite communauté.

### III. — LA PECHERIE, GROUPEMENT SOCIAL ET HUMAIN : LE VILLAGE

La pêcherie se double d'un village installé sur l'îlot, cellule humaine qui fait son originalité, qu'elle fait entièrement vivre. Presque tous les pêcheurs, car le village ne comporte que des pêcheurs, attachés ou non à la pêcherie, et leurs familles sont de Djerba. Originaires de villages différents : Cedouichek — mais ceux-ci sont moins nombreux qu'autrefois — Aghir, Sidi Garouz et surtout Midoun, c'est-à-dire des pêcheurs venant surtout de la côte et de la région du Sud Est de l'île tournée vers les Bibans. Ils sont en général assez pauvres.

Bien qu'installés là avec leurs femmes et leurs enfants, ils n'ont aucune autre activité que la pêche. Il n'y a pas un pouce de terre cultivable sur l'îlot. La pêche doit pourvoir à tous les besoins.

La grande majorité de ces hommes passent leur vie au service de la pêcherie. Pris en charge par la société, suivis par elle en cas de maladie, secourus lorsqu'il en est besoin, aucun d'entre eux n'est dans le dénuement complet, et il n'est pas rare de les voir acquérir des terres, s'ils n'en ont pas, dans leur île natale où ils conservent leurs attaches familiales et où ils ont parfois du bétail.

(8) Actuellement, des protestations s'étant élevées, ce mode d'écoulement du poisson est interdit aux pêcheurs de Zarzis



L'îlot vu à basse altitude

(Photo Bellair)



Les habitations de pêcheurs et enfants de pêcheurs

(Photo Bellair)

Population de pêcheurs rudes, mais sains, où les malades sont rares. Les femmes, inactives, ne secondent en rien leurs maris : aimables, insouciantes, elles passent leurs journées à boire le thé et à papoter. Les enfants, vigoureux et bien bâtis grouillent aux Bibans. Tout jeunes, ils vont à l'école coranique du village où ils apprennent à lire et à écrire. Plus tard, les garçons partent sur les bateaux. En général, lorsqu'un enfant est embarqué pour apprendre le métier de pêcheur, il est toujours sur un bateau où il peut être mis sous la surveillance de son père ou d'un membre de sa famille. Il est considéré comme mousse et payé. En fait, on ne lui demande que très peu de travail, il s'initie au métier de pêcheur.

La nourriture des habitants est simple mais saine. Ils vivent essentiellement de poissons auxquels s'ajoutent du couscous, de l'orge, des pâtes.

Le problème du ravitaillement est résolu par la Société. Une petite cantine fonctionne sur l'île. Chaque jour, la pinasse rapporte les denrées achetées à Ben Gardane. Ces produits sont cédés au prix coûtant. Tous les habitants du village, et même les pêcheurs extérieurs apportant là leurs poissons peuvent s'y servir. Le pêcheur n'est pas hanté par l'idée de son ravitaillement. En revanche, un problème préoccupe l'administration de la pêcherie tout autant que les pêcheurs : celui de l'eau.

Il n'y a pas de source aux Bibans. L'eau de citerne ne suffit pas au village. Elle est distribuée aux habitants, sans tenir compte de leurs attaches avec l'exploitation, tous les jours, à certaines heures, par les soins de la pêcherie. La répartition est faite proportionnellement à l'importance des familles. Pour assurer régulièrement la ration humaine, tous les deux ou trois jours, un gros voilier va jusqu'à Djerba (à Aghir le plus souvent) chercher le précieux liquide dans des cylindres de 200 litres.

Cette eau est distribuée, dès son retour, à la population. L'eau apportée présente un double inconvénient, elle est légèrement saumâtre et elle revient de 1 fr. 50 à 2 fr. le litre !

Le problème de l'habitation ne semble pas plus facile à résoudre. L'habitat type du village, c'est le gourbi. Gourbi très curieux, à base ronde en pierres, de forme conique, couvert d'algues, de plantes marines, de vieux filets de pêche irréparables, de grillages abîmés. Le pêcheur fait face à la pénurie de matériaux en récupérant pour son habitat tout ce qui lui tombe sous la main.

L'aménagement intérieur est tout aussi singulier : deux planches, l'une au-dessus de l'autre, forment des lits superposés présentant au moins l'avantage d'éviter l'humidité du sol. Il n'y a pas d'autres meubles dans ces gourbis ; parfois des nattes ou des tentures (très rares) dissimulent mal la pauvreté des habitants.

Quelques maisons de type européen viennent cependant d'y être construites mais... hélas, leur utilisation laisse perplexe. Elles ne semblent guère répondre aux besoins réels de leurs occupants. Fiers de leur nouvelle maison, où ils ont plus d'espace, de lumière, ces pauvres gens couchent à même le sol où ils s'exposent au froid,

et à l'humidité. La maison en ce cas n'est qu'un abri plus vaste que le gourbi mais guère plus confortable. Elle ne répond en rien à ce que l'on peut attendre d'un habitat normal.

Ce village original est une création récente. Partout en Tunisie le pêcheur se fond dans le reste de la population. Ouvrier de la pêche et vivant sur les chalutiers à La Goulette, Bizerte, Sfax ou ailleurs il se confond fatalement avec l'ouvrier de n'importe quelle entreprise par son habitat, par sa vie de salarié. Ses besoins particuliers ne sont dus qu'au caractère de sa profession. Artisan de la pêche sur la côte Nord et Est ses activités changent suivant les saisons et les migrations de poissons ; il ne peut vivre uniquement de la pêche, il a toujours une activité complémentaire. Seul le propriétaire de chertifia a quelques ressemblances avec le pêcheur des Bibans mais pour combien de différences ! si les principes des bordigues et celui des chertifias sont les mêmes, la construction des exploitations, dont l'une emprunte toute sa matière première au palmier, l'usage et les rendements en sont totalement différents. Par ailleurs le chertifien est en même temps un cultivateur, ce que n'est pas le Bibanais, il est de plus propriétaire ou locataire de son morceau de mer, alors que l'exploitation aux Bibans est aux mains d'une entreprise. La pêche aux Bibans n'est ni l'artisanat élémentaire des chertifias, ni la pêche industrielle et capitaliste avec ses moyens perfectionnés mais une forme intermédiaire plus souple, adaptée à l'isolement, à la présence d'une vaste étendue à exploiter où l'association est possible.

Renée BELLAIR-BAUDIER.